

Info modification PTAC

La procédure de changement de charges admissibles

Vous serez contraint de passer par un certain nombre d'étapes avant de voir votre PTAC modifié définitivement. Les modifications des charges admissibles (augmentation/diminution) imposent une admission complémentaire auprès d'une Dreal (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ex-Drire). La constitution du dossier comprend de nombreuses pièces dont les tickets de pesée et le calcul de la répartition des charges.

En fonction des caractéristiques du véhicule correspondant à une variante déjà homologuée lors de la réception européenne, la procédure sera simplifiée.

Suite à une visite technique et l'étude de la notice descriptive du véhicule, la Dreal délivre un certificat indiquant les nouveaux poids autorisés. Ce document vous permettra de faire éditer auprès de votre préfecture une nouvelle carte grise.

Il est possible que certaines préfectures acceptent l'extension du PTAC sans passer par la Dreal sur simple attestation et duplicata de conformité adressé du constructeur au client.